

33



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mercredi 11 avril 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 11 avril 2007

10 h

Prière.

M. Mockler invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Albert, ministre responsable de la Francophonie, aurait dû faire une déclaration de ministre à la Chambre, comme de coutume, relativement à une entente qu'il a signée avec son homologue fédérale.

Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et déclare que, à titre de président, il ne peut passer par-dessus ou entraver la liberté d'appréciation des ministres pour ce qui est des renseignements à communiquer à la Chambre par voie de déclaration de ministre.

Après les questions orales, le président prévient les parlementaires des deux côtés de la Chambre de ne pas employer un langage non parlementaire, comme parler de « l'incompétence » d'un ministre ou dire d'un député qu'il forge de toutes pièces ses prétentions.

M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que le gouvernement a fait transmettre, par page, un message politique à l'opposition. Le président déclare qu'il sursoit à statuer.

M^{me} Blaney donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 19 avril 2007, appuyée par M. Carr, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a dit que les collèges communautaires ont un rôle important à jouer dans sa vision d'autosuffisance ;

attendu que le gouvernement a dit que le Nouveau-Brunswick se trouve devant une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et que chaque année des jeunes ne peuvent s'inscrire au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick en raison du manque de places ;

attendu que le gouvernement a dit que la province a besoin de main-d'oeuvre qualifiée pour appuyer de nouveaux projets quant à la production et à la conservation de l'énergie et à nos secteurs des technologies de l'information et de la communication ;

attendu que le gouvernement a dit que notre réseau de collèges communautaires bénéficiera d'une nouvelle injection d'investissements ;

attendu que le gouvernement a dit que sa promesse coûterait 9,1 millions de dollars de plus par année pour du personnel enseignant et des améliorations de l'infrastructure ;

attendu que le gouvernement a promis de créer sur cinq années 12 000 nouvelles places à plein temps au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de déposer sur-le-champ son plan visant à accroître de 12 000 élèves à plein temps au cours des cinq prochaines années la population étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

M. Williams donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 19 avril 2007, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom et la description d'emploi du personnel syndiqué et non syndiqué recruté et des personnes engagées ou dont les services ont été retenus en vertu d'un contrat, par Énergie NB, depuis le 3 octobre 2006.

M. Williams donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 19 avril 2007, appuyé par M. Stiles, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les rapports de dépenses détaillés de chaque ministre, sous-ministre, sous-ministre adjoint, chef de cabinet et adjoint spécial depuis le 3 octobre 2006.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Tourisme et des Parcs, du Bureau des ressources humaines et du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. R. Boudreau.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Kenny, à titre de président du comité.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Jamieson demande l'accord de l'opposition pour suspendre l'étude des prévisions budgétaires du ministère du Tourisme et des Parcs et pour étudier celles du Bureau des ressources humaines.

Faute d'accord, l'hon. M. Jamieson propose la motion suivante :

que le comité suspende l'étude des prévisions budgétaires du ministère du Tourisme et des Parcs et passe à l'étude des prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Jamieson demande l'accord et la coopération de l'opposition pour suspendre l'étude des prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines et pour étudier celles du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Faute d'accord, l'hon. M. Jamieson propose la motion suivante :

que le comité suspende l'étude des prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines et passe à l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. R. Boudreau, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.